

Département d'Eure-et-Loir, Communauté de communes

Portes Euréliennes d'Île-de-France

Élaboration du Schéma de cohérence territoriale



Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 23 janvier 2020 approuvant le schéma de cohérence territoriale de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Le président,
M. Stéphane LEMOINE

DOSSIER

Phase :

Approbation

Date :

12 janvier 2020

SCoT prescrit le 22 mars 2018

SCoT arrêté le 23 mai 2019

SCoT approuvé le 23 janvier 2020

Élaboration du schéma de cohérence territoriale des Portes Euréliennes d'Île-de-France

COMPOSITION DU DOSSIER

- n°1 - délibérations du conseil communautaire et arrêtés
- n°2 - diagnostic territorial
- n°3 - état initial de l'environnement
- n°4 - justifications
- n°5 - évaluation environnementale
- n°6 - résumé non technique
- n°7 - projet d'aménagement et de développement durables
- n°8 - document d'orientation et d'objectifs
- n°9 - n°9 a : Trame bleue
n°9 b : Trame verte
- n°10 - Avis (n°10 a et n°10 b)
